

MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 JANVIER 2019

Présents : MM COULON Anne-Marie, VERDON Denis, JOUINEAU Laurence, CHAUVET Jean, RIVIERE Dominique, FILLON Nicolas, MATUSIAK François, ANNEREAU Frédérique, VALIN Françoise, DURAND Georges, TURCOT Marie- Annick,

Pouvoir : Madame FAIVRE Nathalie a donné pouvoir à Madame JOUINEAU Laurence
Monsieur BOISSEAU Olivier a donné pouvoir à Monsieur MATUSIAK François

Absent : VEQUAUD Adélaïde, MIAU Magali

Secrétaire : Mme ANNEREAU Frédérique

2019-D-1 RESTAURANT SCOLAIRE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 498 000,00 € HT.

L'augmentation de l'enveloppe définitive travaux est justifiée par l'intégration au projet de prestations supplémentaires améliorant le programme des travaux :

- Equipement de cuisine,
- Prolongation de la rampe d'accès élèves réalisée partiellement par le Conseil Départemental de Vendée,
- Surcout lié aux fondations spéciales (issue de l'étude de sol G2 au stade AVP) pour la partie située en porte-à- faux, côté Ouest.

Autorise le lancement de la phase DCE,

- Autorise Madame le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises,
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées à l'article 2313 opération 35

2019-D-2 RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de construction du restaurant scolaire
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération

- Sollicite auprès de l'Etat une subvention à hauteur maximale de 30 % du coût hors taxes
- Sollicite des subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional
- Charge Madame le Maire de déposer les dossiers de demande de subvention.

2019-D-3 CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES DE LA PRESTATION « PAIE » ASSUREE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention proposée par le Centre de Gestion de la FPT de la Vendée
- Autorise Madame le Maire à signer la convention définissant les modalités de la prestation PAIE à compter du 1^{er} janvier 2019

2019-D-4 DEFINITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE ANNUELLE ATTRIBUEE AUX TRAVAUX DE RENOVATION PROGRAMMEE DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CONSECUTIFS AUX VISITES DE MAINTENANCE

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le SYDEV à commander, dès l'établissement du rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la rénovation du parc d'éclairage public consécutif aux travaux de maintenance, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 1000 €.
- De s'engager à donner suite aux opérations de rénovation dans un délai de deux mois à compter de la réception de la convention relative à chaque opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le montant budgétaire défini ci-dessus.

2019-D-5 CONVENTION N° 2018.ECL.1071 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE PANNEAU INDICATEUR DE VITESSE RUE LOUIS APPRAILLE

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une convention avec le SYDEV pour l'installation d'un panneau indicateur de vitesse, Rue Louis Appraillé.

Montant de la participation : 1 901 € HT

- Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

2019-D-6 CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION D'UN CHARGE D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en santé et sécurité du travail, via une convention financée par la cotisation additionnelle ;

- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'inspection et de contrôle assurée par le Centre de Gestion.

2019-D-7 SOUTIEN A LA RESOLUTION GENERALE DU 101EME CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE

Considérant que le conseil municipal de Mouzeuil Saint Martin est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018, il est proposé au Conseil municipal de Mouzeuil Saint Martin de soutenir cette résolution et l' AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Soutient / ne soutient pas la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion de Conseil le 7 février 2019 à 20h00

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 18 décembre 2019 à la porte de la Mairie, Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,
le 18 janvier 2019
Le Maire
Anne-Marie COULON

